



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 25 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Votants : 13

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le jeudi 25 avril à 20 heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Raymond CHAPUY, Maire.

Etaient présents : Sarah LEFRANC, Jean-Marc BELLEROCHE, Bernard COUFFIN, Pascale GOURJON, Bruno OLIVIER, Denis COURT, Juan MORENILLA PEREZ, Sylvette PRADON, Jacques RIBOULET.

Absents représentés : Florelle MISSOUR par Raymond CHAPUY, Adeline MARTIN par Sarah LEFRANC, Jean-Louis LICINI par Jean-Marc BELLEROCHE,

Absent : Chloé CALVIER

Date de la convocation : mercredi 17 avril 2024

Secrétaire : Sarah LEFRANC

En tout début de séance, le conseil municipal accepte un ordre du jour supplémentaire, à savoir :
Demande de subvention – OCCE École "Frédéric MISTRAL".

Le procès-verbal du conseil municipal du jeudi 14 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

D_2024_013

OBJET : MAPA 01 – Restructuration du rez-de-chaussée de la mairie et de ses abords – Attribution d'un marché

Le conseil municipal accepte de rectifier le marché public suivant :

Programme : Restructuration du rez-de-chaussée de la mairie et de ses abords – Mises aux normes accessibilité ERP (accès mairie)

Lot 2 : GROS-ŒUVRE / DEMOLITIONS - Entreprise : SARL BATARDY

Par 13 voix pour, 0 voix contre et aucune abstention,

D_2024_014

OBJET : Extension du réseau électrique – Cellier des Chartreux – Route de Barjac – Affaire 24-094-EXT

Le conseil municipal approuve le projet d'extension du réseau électrique afin d'alimenter le bâtiment du Cellier des Chartreux, route de Barjac.

Par 13 voix pour, 0 voix contre et aucune abstention

D_2024_015

OBJET : Eclairage Public Maintenance – Affaire 24-098-EPM

Le conseil municipal approuve le projet envisagé pour les travaux : **Eclairage Public Maintenance, soit un montant total de 510,29 € TTC.**

Par 13 voix pour, 0 voix contre et aucune abstention

D_2024_016

OBJET : Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le conseil municipal a décidé, conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme, de modifier le projet de PLU soumis à l'enquête publique sur les points détaillés dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération,

Le conseil municipal a approuvée le PLU tel qu'il est annexé à la présente,

- indique que la présente délibération fera l'objet d'un affichage un mois en mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et sur la liste des journaux habilités aux annonces légales par le préfet.

- indique que la présente délibération sera exécutoire :
 - à sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications,
 - après accomplissement des mesures de publicité, comprenant notamment la publication sur le Géoportail de l'Urbanisme.

Par 9 voix pour, 3 voix contre, 1 voix nulle et aucune abstention

D_2024_017

OBJET : Instauration du Droit de Prémption Urbain sur les zones urbaines et A Urbaniser du PLU

Le conseil municipal instaure le droit de préemption urbain non renforcé au bénéfice de la commune sur les secteurs suivants :

- Zones urbaines : UA, UB, UE, Ui, Uj.
- Zones A Urbaniser : IIAU, IIAUa, IIAUb.

du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 avril 2024.

Par 13 voix pour, 0 voix contre et aucune abstention

D_2024_018

OBJET : Demande de subvention – OCCE École "Frédéric MISTRAL"

Le conseil municipal attribue une subvention d'un montant de 520 € à OCCE École "Frédéric Mistral".

Par 13 voix pour, 0 voix contre et aucune abstention

Questions diverses

- Attente devis pour climatisation épicerie et local infirmier.
- Remplacement de l'agent accueil/secrétariat pourvu
- Remplacement de l'agent technique pourvu (départ du titulaire le 28/6)
- Problèmes de violence entre élèves à l'école
- Problèmes nocturnes autour du lavoir
- Processus de cession de la voirie et du réseau pluvial par les colotis du « clos du Mijoulan » à la commune va être lancé.

Fin de la réunion à 22 heures 34 minutes.

Le Maire,
Raymond CHAPUY

